

APPEL à CANDIDATURE

Titre : Evaluation du Cadre d'Intervention Sectoriel Energie
2012-2016 de l'AFD

Référence n° : ERS/EVA/ACH/2016-020

Date : 09/03/2016

Pouvoir Adjudicateur (organisme effectuant l'achat)

Agence Française de Développement – 5 rue Roland Barthes – 75 012 PARIS

Préambule

L'Agence Française de Développement (AFD) est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial relevant de la loi bancaire en tant qu'établissement financier spécialisé. L'AFD est au cœur du dispositif français de l'aide publique en faveur des pays pauvres. Sa mission : participer au financement du développement.

Grâce à une large gamme d'instruments financiers, l'AFD soutient les pouvoirs publics, le secteur privé et les réseaux associatifs locaux pour la mise en œuvre de projets économiques et sociaux très divers. Elle intervient ainsi dans cinq continents et dans les collectivités d'Outre-mer.

Ses actions en faveur de la croissance économique et de la préservation de l'environnement s'inscrivent directement dans le cadre des Objectifs du Millénaire (OMD). Ces objectifs de développement prioritaires ont été définis en 2000 par les Nations unies, visant à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015.

L'AFD contribue également à la préservation des biens publics mondiaux et peut répondre à des situations de crise. Elle développe aussi des partenariats financiers et intellectuels avec d'autres bailleurs de fonds et s'attache à défendre l'influence française dans la sphère du développement.

Présente en Afrique, en Asie, dans le pourtour méditerranéen, au Moyen-Orient, en Amérique du sud et dans l'Outre-mer français, l'AFD intervient avec réactivité grâce à son réseau d'agences et à ses différentes filiales. Le Groupe AFD, c'est plus d'un millier d'agents qui œuvrent au service du développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est invité à lire, est accessible sur le lien suivant : www.afd.fr

Objet succinct de la consultation

Contexte :

Les Cadres d'Intervention Sectoriels (CIS) de l'AFD constituent des documents de référence qui décrivent la manière dont l'AFD décline ses interventions dans un domaine donné sur une période de trois à cinq ans. Ce sont des documents publics qui incarnent le discours stratégique de l'AFD et présentent à ses interlocuteurs son « offre » sur un secteur. Ils comportent des orientations financières et opérationnelles. Plus particulièrement portés par une division technique, ils ont vocation à s'appliquer à l'ensemble du groupe AFD.

Un CIS désigne ainsi à la fois : (1) un processus d'élaboration, de consultation et de suivi ; (2) un discours stratégique, ayant pour vocation le cadrage opérationnel, le dialogue avec les contreparties et la valorisation de l'offre de l'AFD, (3) un outil de capitalisation et de communication ; (4) un mode d'orientation des interventions par lequel l'AFD entend obtenir dans un secteur donné des résultats de développement au travers de son portefeuille d'interventions. Il représente donc à la fois un outil de positionnement externe et de pilotage interne.

L'évaluation portera sur le CIS énergie 2012-2016 qui est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.afd.fr/webdav/shared/L_AFD/L_AFD_s_engage/documents/CIS%20Energie%20AFD%209%20octobre%202012.pdf

Besoins :

L'AFD recherche les services d'une équipe de consultants pour mener l'évaluation du CIS énergie 2012-2016.

Cette évaluation a pour finalité première l'apprentissage des principaux services concernés par l'élaboration et la mise en œuvre du CIS énergie au sein de l'AFD. Elle doit permettre de tirer des enseignements qui nourriront la préparation du prochain CIS énergie de l'agence.

Elle vise à apporter des éléments de réponse sur la pertinence du positionnement stratégique et des objectifs définis dans le CIS énergie (le discours), sur l'adaptabilité du CIS énergie à l'évolution du contexte, sur son efficacité en tant qu'outil (de pilotage, de cadrage, d'influence) et sur l'efficacité des interventions du CIS énergie en terme de résultats de développement. L'évaluation doit également contribuer à améliorer le suivi des résultats des interventions en lien avec les objectifs du CIS.

La prestation consistera à présenter i) un état des lieux physique et financier du CIS énergie 2012-2016 (292 concours ont été octroyés sur la période, ce qui correspond à 242 projets), et ii) une réponse détaillée aux questions évaluatives posées et des conclusions étayées, devant déboucher sur la formulation de recommandations opérationnelles et d'enseignements transversaux.

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée à environ 150 personne-jours, dont environ 25 personnes-jours de missions de terrain. L'évaluation est prévue pour être réalisée entre mai 2016 et mars 2017, sur une durée de 10 mois maximum. Cependant, l'essentiel du travail devra être conduit en 2016 (le rapport final provisoire de l'évaluation devra être livré avant fin 2016).

NB : Ces informations ne remplacent pas le cahier des charges complet qui sera envoyé aux candidats retenus.

Critères d'éligibilité des candidatures

Les candidatures seront retenues selon les critères suivants. Les bureaux d'études présenteront leurs références ainsi qu'une équipe d'experts, dont les CV mettront en valeur leurs compétences et leurs références par rapport aux domaines suivants :

- une expertise méthodologique confirmée et des références en matière d'évaluation ex post de projets, d'évaluation ex post de programmes, et plus particulièrement d'évaluation ex post de politiques sectorielles et de stratégies d'intervention de bailleurs de fonds dans le champ de la coopération au développement ;
- une connaissance approfondie et des références dans le secteur de l'énergie dans les pays en développement ;
- autant que possible des expertises confirmées sur les quatre thèmes prioritaires du CIS : secteur électrique (production, transport et distribution), énergies renouvelables, efficacité énergétique et accès à l'énergie ;
- la maîtrise professionnelle du français et de l'anglais.

La constitution de consortium est encouragée afin de réunir ces différentes expertises.

Les experts mobilisés pour la prestation ne doivent pas avoir de liens qui soient susceptibles d'interférer dans le processus d'évaluation et de mettre en doute l'impartialité et l'objectivité de ses conclusions. Compte tenu du niveau d'expertise demandé, il serait toutefois compréhensible que les experts aient fourni des prestations en lien avec les interventions de l'AFD. Il est donc demandé que le candidat exprime le plus précisément possible ces relations, afin que ces paramètres puissent être étudiés en vue de déterminer si ces liens sont de nature à interférer avec l'impartialité et l'objectivité de l'évaluation.

Les candidatures ne devront pas dépasser 50 pages.

L'AFD s'autorise à ne retenir que 4 candidatures. Les 4 candidats choisis seront les 4 meilleures après notation et application des critères ci-dessus.

Lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum, l'AFD pourra continuer la procédure avec les candidats ayant les capacités requises.

Documents demandés pour juger la qualité de la candidature

L'AFD vous prie de lui communiquer tout document de présentation que vous jugerez utile de lui envoyer pour connaître votre société et l'évaluer par rapport aux critères mentionnés ci-dessus.

L'AFD se basera sur ces documents pour établir l'éligibilité et le classement des candidatures, selon les critères mentionnés ci-dessus.

Confidentialité

Toute information concernant l'AFD et incluse dans ce document ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à candidature.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

Contact à qui envoyer votre candidature

Les candidatures, ainsi que les documents associés, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet :

- la référence du présent Appel à Candidature : ERS/EVA/ACH/2016-020
- Le titre du présent Appel à Candidature : Evaluation du Cadre d'Intervention Sectoriel Energie 2012-2016 de l'AFD

impérativement à l'adresse suivante : achats-siege@afd.fr

Un envoi mail est suffisant.

Votre réponse électronique ne doit pas dépasser la taille de 10 Mo. Si cela devait être le cas, nous vous remercions de découper votre réponse en plusieurs e-mails.

L'AFD se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel à Candidature.

Date limite d'envoi des candidatures

30/03/2016 à 12h